

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 512

1^{er} mars 2013

SOMMAIRE

Aberdeen Global II	24562	Transmedia Services S.à r.l.	24558
Adana S.à r.l.	24530	Transports Internationaux Wefa S.à r.l.	24559
Baltic Wind International	24563	Vedalo Holding S.A. - SPF	24556
Chamonix Properties S.A.	24564	VEM Financière Holdings S.A.	24558
Codiprolux S.A.	24561	WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l.	24565
Coditel Holding S.A.	24576	Wertheim & Partners S.A.	24564
Comex Finance S.A.	24576	Whirlpool Overseas Manufacturing S.à r.l.	24564
Enfes S.à r.l.	24574	Windows International	24575
Epicerie Mondego S.à r.l.	24576	Wischbone S.A., SPF	24560
Equity Liner S.A.	24576	World Helicopters S.à r.l.	24565
Esco Invest S.A.	24575	WPP Luxembourg Beta Sàrl	24573
Ets Léon Steffes S.A.	24576	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ...	24563
Eventus Management Partners S.A.	24565	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	24563
Galega Financière S.A.	24560	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	24561
GSLP I Offshore C (Brenntag) S.à r.l.	24555	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	24561
IMMO-Participations S.A.	24575	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	24561
La Peregrina S.A.	24559	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	24561
LEM S.A.	24556	WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. ..	24563
Luxlogistik S.A.	24556	WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. ..	24564
Malawi S.A.	24560	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	24562
Meditare S.A.	24558	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	24575
Merchant Financial Participations Holding S.A.-SPF	24559	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. ..	24562
Monterey Holdings S.à r.l., société de ges- tion de patrimoine familial	24559	WPP Quebec Square S.à r.l.	24562
Ninolac International S.A.	24574	WPP Union Square S.à r.l.	24563
Oaktree Sàrl	24555	WPP Union Square S.à r.l.	24574
OCM Luxembourg French Leisure SV ...	24565		
Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ...	24574		
Rosetta I S.A.	24553		
Sebalea S.A.	24575		
Snow 2012 S.A.	24530		
St. Georges Properties S.A.	24564		
Transmedia Immo S.A.	24558		

Snow 2012 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 173.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008921/10.

(130009669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Adana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.360.

STATUTES

In the year Two Thousand and Twelve, on the thirteenth day of December, 2012,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur Alzette.

There appeared:

Victoria Management Services SA, a public limited liability company, having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

here represented by Sofia da Chao Conde private employee, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 13 December 2012.

Such proxy, after signature ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party (the "Appearer") has decided to form a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in accordance with the following Articles of Incorporation (the "Articles").

Chapter 1. Preliminary**1. Art. 1. Interpretation.**

1.1 In these Articles, the following expressions shall have the following meanings:

"Annual General Meeting", the annual general meeting of the Company required to be held according to Article 13.

"Articles", these Articles of Incorporation of the Company as originally adopted or as altered from time to time.

"Board", the board of Directors of the Company.

"Business Day", any day other than a Saturday or Sunday or a public holiday in Luxembourg.

"CET", means Central European Time.

"Director", a manager for the time being of the Company.

"EUR" or "Euro", the single currency of participating member states of the European Union and the lawful currency for the time being of Luxembourg.

"Holder", in relation to any Share in the capital of the Company, the shareholder whose name is entered in the Register as the holder of the Share.

"Law", the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, from time to time.

"Mémorial", the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, being the official daily publication of the Luxembourg government.

"Office", means the registered office (siège social) of the Company from time to time.

"Ordinary Shares", means the ordinary shares that may be issued by the Company from time to time in accordance with Article 6.

"Register", the register of Holders to be kept pursuant to the provisions of the Law.

"Share or Shares", the shares in issue in the capital of the Company from time to time subject to the rights and obligations set out in these Articles.

1.2 Expressions in these Articles referring to writing shall be construed, unless the contrary intention appears, as including references to printing, lithography, photography and any other modes of representing or reproducing words in a visible form. Expressions in these Articles referring to execution of any document shall include any mode of execution whether under seal or under hand.

1.3 Unless specifically defined herein or the context otherwise requires, words or expressions contained in these Articles shall bear the same meaning as in the Law but excluding any statutory modification thereof not in force when these Articles become binding on the Company.

1.4 References to articles are to articles of these Articles and any reference in an article to a paragraph or sub-paragraph shall be a reference to a paragraph or sub-paragraph of the article in which the reference is contained unless it appears from the context that a reference to some other provision is intended.

1.5 The headings and captions included in these Articles are inserted for convenience of reference only and shall not be considered a part of or affect the construction or interpretation of these Articles.

1.6 References in these Articles to any enactment or any section or provision thereof shall mean such enactment, section or provision as the same may be amended and may be from time to time and for the time being in force.

1.7 In these Articles the masculine gender shall include the feminine and neuter, and vice versa, and the singular number shall include the plural, and vice versa, and words importing persons shall include firms, partnerships, associations and/or bodies corporate or entities of any description, wherever registered or existing and whether incorporated or unincorporated.

Chapter 2. Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in capital and Shares

2. Art. 2. Status and Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) called Adana S.à r.l. (the "Company").

3. Art. 3. Registered office.

3.1 The Office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Board, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15 below).

3.2 The Board may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

3.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the Office or the easy communication between the Office and foreign countries, take place or be imminent, the Office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Office, shall remain of Luxembourg nationality.

4. Corporate objects.

4.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

4.1.1 to hold shares or participatory interests in any enterprise in whatsoever form, and to develop such interests. In this regard the Company may in particular borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises or persons in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its Holders;

4.1.2 to acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright or any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise; and

4.1.3 to provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

4.2 The Company may also provide strategic advisory services to any enterprise in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its Holders.

4.3 The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations or undertakings and/or obligations or undertakings of any other company, and generally for its own benefit and/or for the benefit of any other company or person.

4.4 The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

4.5 The Company may exercise the powers of paying commissions. Any such commission may be satisfied by the payment of cash or by the issue of fully or partly paid shares or partly in one way and partly in the other. On any issue of shares the Company may also pay such brokerage as may be lawful.

4.6 The Company shall have all such powers and shall be entitled to take all such action and enter into any type of contract or arrangement as are necessary for the accomplishment or development of its objects.

5. Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

6. Art. 6. Capital.

6.1 The authorised share capital of the Company is set at Two Hundred Thousand EUR (EUR200,000) divided into:

6.1.1 20,000 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.2 20,000 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

- 6.1.3 20,000 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.4 20,000 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.5 20,000 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.6 20,000 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.7 20,000 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.8 20,000 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.9 20,000 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.10 20,000 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

6.2 The issued share capital of the Company is set at at Twelve Thousand and Five Hundred EUR (EUR12,500.-) divided into:

- 6.2.1 1,250 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.2 1,250 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.3 1,250 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.4 1,250 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.5 1,250 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.6 1,250 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.7 1,250 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.8 1,250 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.9 1,250 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.2.10 1,250 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

6.3 Each class of shares is hereinafter referred to as each a "Class" or a "Class of Shares" and together the "Classes" or the "Classes of Shares". Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects.

7. Art. 7. Changes in share capital.

7.1 The Board is hereby authorised to issue further Shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the Mémorial. The period or extent of this authority may be extended by the Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15) from time to time.

7.2 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 7.1 and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the Law, including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to Holders in lieu of dividends.

7.3 The Board is authorised to issue Shares for cash without the Holders having any preferential subscription right. The Board shall, however, ensure that except where such Shares are issued to current Holders *pro rata* to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where Holders otherwise agree, the price per Share, at which such further Shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by Holders at the time of such new issue.

7.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 6 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

7.5 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15).

7.6 The Company may issue warrants to subscribe (by whatever name they are called) to any person to whom the Company has granted the right to subscribe for Shares certifying the right of the registered holder thereof to subscribe for Shares upon such terms and conditions as the right may have been granted.

7.7 All the Shares are repurchasable Shares.

7.8 The issue and repurchase of the Shares are subject to the following terms and conditions:

7.8.1 the Shares shall be fully paid-up on issue;

7.8.2 the Company shall serve a notice (the "Purchase Notice") on the Holder of the Shares to be repurchased, specifying the Shares to be repurchased and the purchase price to be paid for such Shares. Immediately after close of business on the date specified in the Purchase Notice such Holder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, in the case of all the Shares of a particular Class being repurchased, its name shall be removed as the Holder of such Shares from the Register. Any such Holder will cease to have any rights as a Holder with respect to the Shares to be repurchased as from the date specified in the Purchase Notice;

7.8.3 the price to be paid for each Share so repurchased will be determined by the Board in accordance with the provisions of this Article;

7.8.4 the repurchase may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the Law, or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

7.8.5 an amount equal to the aggregate nominal value of all the Shares repurchased must be included in a reserve which cannot be distributed to the Holders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves;

7.8.6 Article 7.8.5 shall not apply to a repurchase funded by proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase; and

7.8.7 notice of repurchase shall be published in accordance with Article 9 of the Law.

7.9 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares within the absolute discretion of the Board. In the case of repurchases and cancellations of a Class or Classes of Ordinary Shares in its or in their entirety, such repurchases and cancellations of Ordinary Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.10 On any repurchase and cancellation of Shares, the Board shall determine the Total Cancellation Amount in respect of the repurchase and cancellation of all such Shares, such amount to be determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount may be less than, but never more than, the Available Amount.

7.11 In respect of any repurchase and cancellation of Shares, the Board shall determine the Cancellation Amount in respect of each Share to be repurchased and cancelled at that time (within the overall limit of the Total Cancellation Amount) and the Board shall be entitled to apply different Cancellation Amounts to Shares being repurchased and cancelled at the same time (notwithstanding that they may be Shares of the same Class).

7.12 Upon the repurchase and cancellation of any Share, the amount determined by the Board as the Cancellation Amount in respect of such Share in accordance with Article 7.11 shall become due and payable to the Holder thereof by the Company.

7.13 For the purposes of this Article,

7.13.1 "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve relating to the Class or Classes of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed in reserve pursuant to the requirements of Luxembourg law or these Articles, each time as set out in the Interim Accounts and (iii) 0.25% of the nominal value of each Share excluding the Shares being repurchased.

7.13.2 "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date, which accounts do not need to be audited.

7.13.3 "Interim Account Date" means a date not earlier than 60 days before the date of repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

7.14 The Board shall be authorised to appoint, in its absolute discretion, a representative to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect changes resulting from the cancellation of any Shares repurchased in accordance with the terms of these Articles.

8. Art. 8. Rights of shares on issue.

8.1 Without prejudice to any special rights conferred on the Holders of any existing Shares or Class or Classes of Shares (which special rights shall not be affected, modified or abrogated except with such consent or sanction as is provided in these Articles), and subject to the provisions of the Law, any Share may be issued either at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time direct or, subject to or in default of any such direction, as the Board may determine at the time of issue.

8.2 Any share premium created upon the issue of Shares pursuant to Article 8.1 shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premium for the purpose of repurchasing Shares of the Company.

9. Art. 9. Shares.

9.1 The Register shall be kept at the Office, where it will be available for inspection by any Holder.

9.2 Share certificates shall be issued to Holders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

9.3 Where part only of the Shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

9.4 The Holder shall be the owner of such Share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such Share on the part of any other person.

9.5 The Company has the right to ask of the Holder for any documentation that the Company thinks necessary for the fulfilment of any anti-money laundering obligations or "know your customer" obligations that it may have in Luxembourg. The Holder must provide the Company timeously with any documentation that the Company deems necessary to fulfil such obligations.

9.6 The Holders shall not pledge, mortgage, encumber or in any way provide as security the Shares.

9.7 The Company shall regard the first named of any joint Holder of Shares as having been appointed by the joint Holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such Shares.

9.8 The Company shall not accept the registration of more than four joint Holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any Share until one person is designated to be, for the Company's purposes, a Holder.

9.9 The Register may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty Business Days in each year.

9.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same Shares may be issued to the Holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 No Shares may be transferred without the prior written consent of the Board.

10.2 The Board shall be entitled, in its absolute discretion, to designate certain periods during which Shares may not be transferred.

11. Art. 11. Procedure for transfer of shares.

11.1 The provisions of this Article 11 shall be in addition, and without prejudice, to any other provision of these Articles or the Law imposing prohibitions and/or restrictions on the transferability of any Share or Class of Shares. The right to transfer Ordinary Shares or to dispose of any Ordinary Shares or any interest therein, together with all rights attaching thereto, shall be subject to the provisions set out in this Article 11 or the Law. Subject as aforesaid, any dealing or purported dealing by any person in any Ordinary Share or any interest therein otherwise than in accordance with the provisions of this Article, shall be void and of no effect as against the Company or any Holder thereof.

11.2 Unless the Board shall agree otherwise in any particular case (and on such terms as it may then consider fit), no Ordinary Shares may be transferred by any Holder unless such Holder shall at the same time transfer all other Ordinary Shares (of every Class) held by him; provided that if any Holder is holding Ordinary Shares as a nominee of another party, and has so declared such nominee holding in writing to the Board identifying to the satisfaction of the Board the name and address of his principal in respect of such holding, he shall only be obliged and entitled to transfer at the same time all the Ordinary Shares of each Class held for such principal (notwithstanding that he may also hold other Ordinary Shares for other parties or on his own account).

11.3 Subject always to the foregoing provisions of this Article, every Holder of Ordinary Shares who desires to dispose of any of its Ordinary Shares or any interest therein (the "Vendor") shall give to the Company notice in writing (a "Transfer Notice") specifying the Ordinary Shares such Holder wishes to sell (the "Sale Shares") and the price at which such Holder wishes to sell each of them (the "Specified Price") which price shall be no higher than the bona fide price which would at that time have been agreed between a willing buyer and a willing seller for the Sale Shares (the "Bona Fide Price"). The Vendor shall at the same time deposit with the Company the share certificate(s) in respect of the Sale Shares. Any such Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Vendor for the sale of each of the Sale Shares in accordance with the provisions of this Article 11.3 and Article 12 (if relevant). A Transfer Notice may contain a provision that unless all the Shares comprised therein are sold by the Company pursuant to this Article, none shall be so sold, and any such provision shall be binding on the Company.

11.4 On receipt of a Transfer Notice, the Board may resolve either that (i) such Transfer Notice be accepted for the purposes of this Article (an "Acceptance Resolution"), or (ii) they are not satisfied that the Specified Price in respect of such Transfer Notice is a Bona Fide Price (a "Valuation Resolution"). The Board shall be entitled, in its absolute discretion, to pass either an Acceptance Resolution or a Valuation Resolution and its determination in this regard shall be final and conclusive and shall bind all persons interested. The Board shall not be bound to give any reasons for any such determination.

11.5 If the Board shall pass a Valuation Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of Article 12 shall have effect in respect of such Transfer Notice.

11.6 If the Board shall pass an Acceptance Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of the following paragraphs of this Article 11 shall have effect in respect of such Transfer Notice.

11.7 If, within a period of 14 days after receipt of a Transfer Notice, the Board does not pass either an Acceptance Resolution or a Valuation Resolution in respect of such Transfer Notice, it shall be deemed to have passed an Acceptance

Resolution in respect thereof and it shall forthwith be obliged to give effect to the provisions of the following paragraphs of this Article in respect of such Transfer Notice.

11.8 Within five days after an Acceptance Resolution shall have been passed, or deemed to have been passed, by the Board in respect of any Transfer Notice, the Board shall decide whether it wishes the Company to repurchase the Sale Shares. In the event the Board decides that the Company will repurchase the Sale Shares, it shall inform the Vendor of its decision and the Company shall proceed with the said repurchase in accordance with the repurchase provisions contained in Article 7.

11.9 If within five days after an Acceptance Resolution shall have been passed, or deemed to have been passed, by the Board in respect of any Transfer Notice, the Board decides that it does not wish for the Company to repurchase the Sale Shares (or it does not decide anything with regard to the Sale Shares), the Board may, in its discretion it thinks fit, invite any other person or persons (each an "Invitee") whom the Board may determine in its absolute discretion (whether or not any such person or persons shall be existing Holders of the Company and, if they are, without regard to any percentage shareholdings of any such person or persons) to apply in writing to the Company within such period as the Board may determine (not exceeding fourteen days from the expiry of the Application Period in such case) to purchase at the Sale Price any number of the Sale Shares as the Board may specify in respect of each such Invitee.

11.10 Article 11.9 is subject to the requirement of Art 189 of the Law in that no Shares may be transferred to non-Holders (for example to an Invitee) unless Holders representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company agree to such transfer in a General Meeting.

11.11 Any application to purchase any Sale Shares pursuant to the provisions of this Article 11 shall be made on the basis that, unless the Board otherwise agrees in writing, it shall be irrevocable.

11.12 If the Vendor shall have specified in the Transfer Notice that unless all the Sale Shares are sold by the Company pursuant to this Article none should be sold, the Board shall not proceed with any allocation on foot of any applications pursuant to this Article 11 unless the total of all such applications and/or purchases shall equal all the Sale Shares.

11.13 Subject as aforesaid, the Board shall allocate the Sale Shares to or amongst the Invitee(s) pursuant to and in accordance with the terms of Article 11.9 subject always to the requirement that no Shares may be transferred to non-Holders (for example to an Invitee) unless Holders representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company agree to such transfer in a General Meeting.

11.14 Forthwith upon any allocation(s) pursuant to the preceding provisions of this Article 11 the Company shall give notice(s) of such allocation(s) (each an "Allocation Notice") to the Vendor and the person(s) to whom the Sale Shares (or so many of them as aforesaid) shall have been allocated (each a "Purchaser") and shall specify in such notice the place and time (being not earlier than seven and not later than twenty-one days after the date of the notice) at which the sale of the Shares so allocated shall be completed.

11.15 In the case of any allocation of Shares pursuant to the foregoing provisions of this Article 11, payment shall be made of the Sale Price in respect of each of the Sale Shares on completion of the sale and purchase thereof in accordance with the provisions of Article 11.16.

11.16 The Vendor shall be bound to transfer the Shares comprised in an Allocation Notice to the Purchaser(s) named therein at the time and place therein specified and, if the Vendor shall fail to do so, the Chairman of the Board for the time being (or some other person appointed by the Board for this purpose) shall be deemed to have been appointed attorney of the Vendor with full power to execute, complete and deliver, in the name and on behalf of the Vendor transfers of such of the Sale Shares as aforesaid to the Purchaser(s) thereof against payment to the Company of the Sale Price in respect of each such Sale Share. Each of the Purchasers, on payment of such amount to the Company in respect of each of the Sale Shares so transferred to such Purchaser, shall be deemed to have obtained a good quittance for such payment and, on execution and delivery of the said transfers, each of such Purchasers shall be entitled to insist upon the name of the Purchaser being entered in the Register as the Holder of such of the Sale Shares as shall have been transferred to such Purchaser. The Company shall forthwith deliver any amount received by it pursuant to the provisions of this paragraph to the Vendor or if, in the opinion of the Board, it is not reasonably practicable to do so at such time, pay the same into a separate bank account in the name of the Company and shall hold any such amount in trust for the Vendor.

11.17 If the Board does not dispose of all the Shares comprised in any Transfer Notice in accordance with the previous provisions of this Article 11, they shall so notify the Vendor forthwith and, during the period of ninety days next following the despatch of such notice, the Vendor, shall, subject to Article 10.1, be at liberty to transfer to any person and at any price (not being less than the Sale Price) any Shares not allocated by the Board in an Allocation Notice.

11.18 Any repurchase of Shares by the Company shall not be subject to the provisions of either this Article 11 or Article 12.

11.19 Notwithstanding any of the previous provisions of this Article 11, subject to receipt of the prior written consent of a majority of the Holders representing at least 75 per cent in nominal value of the entire issued share capital at the relevant time in relation thereto, the Board may, in its absolute discretion, at any time and from time to time waive or suspend all or any of the provisions of this Article 11, whether in respect of any particular transfer or class of transfers of Shares, or generally, as it sees fit.

12. Art. 12. Share valuations.

12.1 If, in accordance with the provisions of Article 11.4, the Board shall pass a Valuation Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of this Article 12 shall thereupon have effect in respect of such Transfer Notice.

12.2 The Board shall, within three days after the passing of such Valuation Resolution, certify in writing the sum which in its opinion, after having procured advice thereon from an Expert in accordance with Article 12.7, is the fair value of each of the Sale Shares (the "Fair Value") on the basis that each Class of Shares shall be valued as one Class with each such Class having the same value. Such certificate shall (save in the case of manifest error) be final and binding upon all persons interested. The Board shall issue the said certificate not later than thirty days after the date of receipt by it of such instructions.

12.3 Within seven days after the Fair Value shall have been certified by the Board as aforesaid (the "Notice Period"), the Board shall serve notice in writing to the Vendor of the sum so certified.

12.4 If the Specified Price shall be no more than one hundred and ten per cent of the Fair Value, forthwith on the expiry of the Notice Period, the provisions of Article 11.8 and the following provisions of Article 11 shall apply in respect of such Transfer Notice on the basis that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Specified Price and that the Board shall be bound to give notice to each Holder, as provided for in Article 11.8, within three days after the expiry of the Notice Period.

12.5 If the Specified Price shall be more than one hundred and ten percent of the Fair Value, the Vendor may, within a period of ten days after the expiry of the Notice Period (the "Revocation Period"), by service of notice in writing on the Board (a "Revocation Notice"), revoke the Transfer Notice as to the whole (but not part only) of the Sale Shares and thereupon the share certificate(s) in respect of the Sale Shares shall be returned to the Vendor. After the expiration of the Revocation Period, the Transfer Notice shall not be revocable except with the sanction of the Board (in its absolute discretion).

12.6 If the provisions of Article 12.5 shall be operative and the Vendor shall not serve a Revocation Notice on the Board within the Revocation Period, the Vendor shall be deemed to have accepted that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Fair Value thereof as so certified and, forthwith on the expiry of the Revocation Period, the provisions of Article 11.9 and the following provisions of Article 11 shall apply in respect of such Transfer Notice on the basis that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Fair Value and that the Board shall be bound to give notice to each Holder, as provided for in Article 11.9 within three days after the expiry of the Revocation Period.

12.7 For the purposes of Article 12.2, the expression "Expert" shall mean whichever of (i) the auditors of the Company for the time being, or (ii) any other independent person or entity as the Board may in its absolute discretion approach for advice.

Chapter 3. Administration and Supervision

13. Art. 13. General meetings of shareholders ("General meetings").

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 All General Meetings shall be held either at the Office or at any other place in Luxembourg as indicated in the notice of meeting.

13.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

13.3.1 either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where Holders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered Holders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

13.3.2 alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered Holders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

13.4 The agenda for an Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15 below) shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of Holders, set out the full text of the proposed amendments.

13.5 Where all the Holders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

13.6 General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of Holders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

13.7 The minutes of any General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a Holder and who shall be elected by the meeting, and, unless any Holder who is present in person or is represented by proxy

wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

13.7.1 that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all Holders;

13.7.2 the number of Holders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and

13.7.3 if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

13.8 Every Holder of Ordinary Shares may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a Holder of Ordinary Shares. A corporate Holder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

13.9 Every Holder of Ordinary Shares shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of the votes cast. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of Holders, which shall require the unanimous consent of all Holders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings (as defined in Article 15 below) shall be passed by the affirmative vote of a majority of Holders representing three-quarters of the corporate capital of the Company as per article 199 of the Law.

13.10 A General Meeting shall be quorate if one Holder, or a proxy for a Holder or a duly authorised representative of a corporate Holder, is present.

14. Art. 14. Powers of general meetings. Any regularly constituted meeting of the Holders of the Company shall represent the entire body of Holders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Holders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

15. Art. 15. Extraordinary general meeting.

15.1 A General Meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting". All or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

15.2 No resolution shall be passed at an Extraordinary General Meeting unless a quorum of such number of persons, each being a Holder, or a proxy for a Holder or a duly authorised representative of a corporate Holder, together holding more than one half of the Shares of the Company for the time being issued and outstanding is present.

16. Art. 16. General meetings by conference call, Video conference, or Similar means of communication equipment.

16.1 Persons entitled to attend a General Meeting may, at the discretion of the Board, participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communication equipment whereby (i) the Holders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and (iii) the Holders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.2 If it appears to the Chairman of the General Meeting that the communication equipment has become inadequate for the purposes referred to in this Article 16, then the Chairman may, without the consent of the meeting, interrupt or adjourn the meeting.

Chapter 4. Board of directors

17. Art. 17. Directors.

17.1 The Company shall be managed by one or more Directors, who need not be Holders of Shares and if several Directors are appointed they shall constitute the Board.

17.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for an unlimited period. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting. The General Meeting may decide to appoint one or several Class A Directors and one or several Class B Directors.

17.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

18. Art. 18. Board chairman and Vice chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

19. Art. 19. Board meetings.

19.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or two Directors.

19.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

19.3 A proxy may be given in writing, including fax or any other means of communication generally accepted for business purposes.

19.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, fax or electronic mail.

20. Art. 20. Powers of the board.

20.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

20.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General Meetings by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

21. Art. 21. Resolutions of the board.

21.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast provided that if the General Meeting has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, at least one (1) Class A Director (whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution.

21.2 Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

21.3 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

21.4 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

22. Art. 22. Delegation of the powers of the board.

22.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be Holders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

22.2 If authority for day to day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

22.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

22.4 The Company will be bound in all circumstances by the single signature of any one Directors or by the signature of any person appointed with special powers in relation to the exercise of those special powers.

22.5 If the General Meeting has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the signature of any two directors provided that at least one of them is a Class A Director.

23. Art. 23. Directors' interests.

23.1 Subject to the provisions of the Law and provided that such Director has disclosed to the Board the nature and extent of any material interest relating to such Director, a Director notwithstanding his or her office:

23.1.1 may be party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or any subsidiary or associated company thereof or in which the Company or any subsidiary or associated company thereof is otherwise interested;

23.1.2 may be a Director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company or any subsidiary or associated company thereof is otherwise interested; and

23.1.3 shall not be accountable, by reason of his or her office, to the Company for any benefit which such Director derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit.

23.2 No Director or intending Director shall be disqualified by his or her office from contracting with the Company either as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the other company in which any Director shall be in any way interested be avoided nor shall any Director so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by any such contract or arrangement by reason of such Director holding that office or of the fiduciary relationship thereby established. The nature of a Director's interest must be declared by such Director at the meeting of the Board at which the question of entering into the contract or arrangement is first taken into consideration, or if the Director was not at the date of that meeting interested in the proposed contract or arrangement, at the next meeting of the Board held after such Director became so interested, and in a case where the Director becomes interested in a contract or arrangement after it is made at the first meeting of the Board held after such Director becomes so interested.

23.3 Subject to the Law, a Director may vote in respect of any contract, appointment, arrangement or matter in which such Director is interested and shall be counted in the quorum present at any relevant meeting of the Board or any committee thereof.

23.4 For the purposes of this Article 23:

23.4.1 a general notice given to the Board that a Director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the Director has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified; and

23.4.2 an interest of which a Director has no knowledge and of which it is unreasonable to expect such Director to have knowledge shall not be treated as an interest of such Director.

24. Art. 24. Indemnity and Responsibility.

24.1 Subject to Article 24.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 24.3 to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

24.2 Subject to Article 24.3, no Director, officer, servant or agent of the Company shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

24.3 A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

24.3.1 to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

24.3.2 to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

24.3.3 Should any part of Article 24.1 or 24.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

25. Art. 25. Remuneration of directors. The General Meeting may allocate to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter 5. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits

26. Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall commence on 1 July in each year and end on 30 June of the next year except for the first financial year of the Company which shall commence on the date of incorporation of the Company and end on 30 June 2013.

27. Art. 27. Financial statements.

27.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

27.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

28. Art. 28. Adoption of accounts.

28.1 The Annual General Meeting shall be presented with a report by the Directors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

28.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading infor-

mation distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

29. Art. 29. Appropriation of profits.

29.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

29.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed nominal share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the Annual General Meeting upon proposal by the Board.

29.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

29.4 Subject to the provisions of the Law, the Company may in General Meeting declare dividends in accordance with the respective rights of Holders, but no dividend shall exceed the amount recommended by the Board.

29.5 For purposes of Article 29.4, the Board may, as it deems appropriate and at its absolute discretion, recommend that a dividend be declared by the Company in relation to a particular Class or Classes of Shares or in relation to all Classes of Shares and at different rates for different Classes of Shares, provided always that all Shares within a particular Class shall rank *pari passu* for dividends.

29.6 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

30. Art. 30. Interim dividends.

30.1 The Board may declare and pay interim dividends if it appears to them that they are justified by the profits of the Company available for distribution. If the share capital is divided into different classes, the Board may declare and pay interim dividends on Shares which confer deferred or non-preferred rights with regard to dividend as well as on Shares which confer preferential rights with regard to dividend, but subject always to any restrictions for the time being in force (whether as a matter of law, under these Articles, under the terms of issue of any Shares or under any agreement to which the Company is a party, or otherwise) relating to the application, or the priority of application, of the Company's profits available for distribution or to the declaration or as the case may be the payment of dividends by the Company. Subject as aforesaid, the Board may also pay at intervals settled by them any dividend payable at a fixed rate if it appears to them that the profits available for distribution justify the payment. Provided the Board acts in good faith they shall not incur any liability to the Holders of shares conferring preferred rights for any loss they may suffer by the lawful payment of an interim dividend on any shares having deferred or non-preferred rights.

30.2 For purposes of Article 30.1, the Board may, as it deems appropriate and at its absolute discretion, declare and pay a dividend in relation to a particular Class or Classes of Shares or in relation to all Classes of Shares, provided always that all Shares within a particular Class shall rank *pari passu* for dividends.

Chapter 6. Dissolution and Liquidation

31. Art. 31. Dissolution. The Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15) may at any time decide to dissolve the Company which meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non-redeemed nominal amount of the Shares.

Chapter 7. General

32. Art. 32. Applicable law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law shall apply.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on 30 June 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, said Victoria Management Services SA undertook to subscribe for the following shares all fully paid up:

1,250 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class A Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class B Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class C Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class D Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each all such Class E Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class F Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class G Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class H Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class I Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class J Ordinary Shares being paid up in full.

All the above shares have been paid up as duly stated, so that the sum of Twelve Thousand, Five Hundred Euro (EUR12,500) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of formation expenses

The Appearer declared that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand euro (EUR 2.000,-).

Constitutive meeting

The Appearer, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. That the number of Directors be fixed at two.

2. That there be appointed as A Director for an unlimited period of time:

Mr Hermanus TROSKIE, residing professionally at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

That there be appointed as B Director for an unlimited period of time:

Mr Niall James WALL residing at 9 square Lamartine, 75116 Paris, France.

3. That the registered office of the Company be at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated herewith that on request of the Appearer the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearer, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treize décembre

Devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

Victoria Management Services S.A., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

ici représentée par Sofia da Chao Conde, employé privé, ayant son adresse professionnelle of 5 Rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Cette procuration, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera attachée au présent pour être soumis aux formalités d'enregistrement en même temps.

Lequel comparant (le «Comparant») a décidé de former une société à responsabilité limitée conforme aux statuts suivants (les «Statuts»).

Chapitre 1^{er} . Préliminaires

1. Art. 1^{er} . Interprétation.

1.1 Dans ces Statuts, les expressions suivantes ont la signification suivante:

«Action ou Actions», les actions émises dans le capital de la Société, soumises aux droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

«Actions Ordinaires», signifie les actions ordinaires pouvant être émises par la Société conformément à l'Article 6.

«Administrateur», un administrateur actuel de la Société.

«Assemblée Générale», l'assemblée générale annuelle de la Société, qui doit être tenue conformément à l'Article 13.

«CET», signifie l'Heure d'Europe Centrale.

«Conseil», le Conseil d'Administration de la Société.

«Détenteur(trice)», en rapport avec toute Action dans le capital de la Société, l'actionnaire dont le nom est inscrit au Registre en tant que détenteur de l'Action.

«Euro» ou «€», la monnaie unique des États membres participants de l'Union Européenne et la monnaie légalement en vigueur actuellement au Luxembourg.

«Jour Ouvré», tout autre jour que le samedi ou le dimanche, ou qu'un jour férié au Luxembourg.

«Loi», la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, telle que modifiée de temps en temps.

«Mémorial», le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, qui est la publication journalière officielle du gouvernement luxembourgeois.

«Registre», le registre des Détenteurs, tenu conformément aux dispositions de la Loi.

«Siège», signifie le siège social actuel de la Société.

«Statuts», les présents Statuts de la Société, tels qu'adoptés à l'origine ou modifiés de temps en temps.

1.2 Les expressions employées dans les présents Statuts se référant à des écrits seront, à défaut d'indication contraire, considérées comme incluant des références à l'imprimerie, la lithographie, la photographie et tout autre mode de représentation ou de reproduction des mots sous une forme visible. Les expressions employées dans les présents Statuts se référant à la signature de tout acte devront comporter leur modalité de signature, que ce soit par acte authentique ou sous seing privé.

1.3 Sauf définition spécifique dans les présents Statuts, ou à moins que le contexte n'en décide autrement, les mots et expressions contenus dans les présents Statuts auront le même sens que dans la Loi, hormis toute modification statutaire de la Loi qui n'aurait pas été en vigueur lorsque les présents Statuts sont devenus opposables à la Société.

1.4 Références aux Statuts sont des Statuts et n'importe quelle référence à un paragraphe ou alinéa des Statuts dont la référence est contenue à moins qu'il ressort du contexte qu'une référence à une autre disposition est destinée.

1.5 Les titres et les sous-titres inclus dans ces Statuts sont insérés à titre de référence seulement et ne doivent pas être considérés comme une partie ou affecter la construction ou l'interprétation de ces Statuts.

1.6 Les renvois aux Articles signifient les Articles des présents Statuts et toute référence dans un Article à un paragraphe ou alinéa signifiera une référence à un paragraphe ou alinéa de l'Article comportant la référence, sauf s'il apparaît dans le contexte qu'une référence à une autre disposition était visée.

1.7 Dans les présents Statuts, les mots utilisant le masculin incluent le féminin, le neutre, et vice versa, le singulier inclut le pluriel, et inversement, et les mots désignant des personnes incluent toute société, société de personnes, association et/ou personne morale ou entité de toute désignation, qu'elle soit constituées ou existantes sous forme sociale ou non.

Chapitre 2. Statut et Dénomination, Siège social, Objet social, Durée, Capital social, Changements dans le capital et Actions

2. Art. 2. Statut et Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) sous la dénomination Adana S.à r.l. (la «Société»).

3. Art. 3. Siège social.

3.1 Le Siège Social est établi dans la commune de Luxembourg et peut, par décision du Conseil, être transféré d'une adresse à une autre dans les limites de la commune de Luxembourg. Le transfert à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peut être effectuée par décision des Détenteurs en Assemblée Générale Extraordinaire (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

3.2 Le Conseil peut décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux à l'intérieur du Grand-duché de Luxembourg ou dans tout autre pays.

3.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera de nationalité luxembourgeoise.

4. Objet social.

4.1 L'objet social de la Société est d'exercer les activités suivantes:

4.1.1 détenir des actions et prendre des participations dans toute entreprise de quelque forme que ce soit, et de développer ces participations. À cet égard la Société peut, en particulier, emprunter des fonds, prêter assistance et consentir des prêts, avances ou garanties aux entreprises et personnes avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou avec lesquelles elle est liée à travers ses Détenteurs;

4.1.2 acquérir des titres négociables ou non négociables de quelque nature que ce soit (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), des brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit accessoire s'y rapportant, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement, et les exploiter par voie de vente, cession, échange, licence ou autrement; et

4.1.3 faire ou fournir une prestation de services de toute nature nécessaires ou utiles à la réalisation des objets décrits ci-dessus ou en relation étroite avec eux.

4.2 La Société peut aussi fournir des services de conseils stratégiques à toute entreprise pour laquelle elle a un lien direct ou indirect avec la société ou avec laquelle elle est liée à travers ses Détenteurs;

4.3 La Société peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou celles ou ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.4 La Société peut emprunter ou collecter des fonds avec ou sans garantie et dans n'importe quelle devise par l'émission de billets à ordre, d'obligations, d'instruments de dettes ou autrement.

4.5 La Société peut payer des commissions. Toute commission peut être payée en espèces ou par l'émission d'actions entièrement ou partiellement libérées ou réglées en partie d'une manière et en l'autre partie d'une autre manière. La Société peut également lors de l'émission d'actions payer les frais de courtage autorisés.

4.6 La Société aura tous les pouvoirs et aura le droit de prendre toutes actions et conclure tout type de contrat ou d'arrangement nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

5. Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux cent mille euros (200.000 €) et divisé en:

6.1.1 20.000 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.2 20.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.3 20.000 Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.4 20.000 Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.5 20.000 Actions Ordinaires de Classe E d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.6 20.000 Actions Ordinaires de Classe F d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.7 20.000 Actions Ordinaires de Classe G d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.8 20.000 Actions Ordinaires de Classe H d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.9 20.000 Actions Ordinaires de Classe I d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.10 20.000 Actions Ordinaires de Classe J d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €).

6.2 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros Euro (12.500 €), et divisé en:

6.2.1 1.250 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.2 1.250 Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.3 1.250 Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.4 1.250 Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.5 1.250 Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.6 1.250 Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.7 1.250 Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.8 1.250 Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.9 1250 Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.2.10 1.250 Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €).

6.3 Chaque classe d'actions est ci-après dénommée individuellement une «Classe» ou une «Classe d'Actions» et collectivement des «Classes» ou des «Classes d'Actions». Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque Classe d'Actions sera de même rang (pari passu) à tout égard.

7. Art. 7. Modifications du capital social.

7.1 Le Conseil est par les présentes autorisé à émettre des Actions supplémentaires afin de porter le montant total du capital social de la Société à la limite du montant total du capital autorisé, et ce en totalité ou en partie, de temps en temps et à sa discrétion, et accepter des souscriptions pour ces Actions dans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication du présent acte de constitution dans le Mémorial. La période ou l'ampleur de cette autorité peut être prolongée par les Détenteurs en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15) de temps en temps.

7.2 Le Conseil est par les présentes autorisé à fixer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions en vertu de l'Article 7.1, et peut de temps en temps décider d'effectuer une telle augmentation totale ou partielle, par tout moyen admis par la Loi, ceci incluant l'émission d'Actions suite à la conversion du bénéfice net de la Société en capital et l'attribution d'Actions entièrement libérées aux Détenteurs au lieu d'un paiement de dividende.

7.3 Le Conseil est autorisé à émettre des Actions au comptant sans que les Détenteurs ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil cependant s'assurera que, à l'exception des cas où de telles Actions seraient émises aux Détenteurs actuels au prorata de leur actionariat dans la Société à la date de l'émission, ou lorsque les Détenteurs ont donné leur accord, le prix auquel les Actions supplémentaires sont émises n'aura pas pour effet de diluer la valeur des Actions de la Société détenues par les Détenteurs au moment de cette nouvelle émission.

7.4 Lorsque le Conseil augmentera le capital, en totalité ou partiellement, conformément aux résolutions ci-dessus, il sera tenu de prendre des mesures pour modifier l'Article en vue de constater l'augmentation de capital, et le Conseil est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises pour la mise en œuvre et la publication de cette modification en conformité avec la Loi.

7.5 Le capital social émis et le capital social autorisé pourront être également augmentés ou réduits par résolution des Détenteurs prise en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15).

7.6 La Société peut émettre des bons de souscription (quel que soit leur nom) à toute personne en faveur de laquelle la Société a accordé le droit de souscrire à des Actions certifiant le droit du Détenteur inscrit au Registre de souscrire aux Actions selon modalités par lesquelles ce droit a été conféré.

7.7 Toutes les Actions sont des Actions rachetables.

7.8 L'émission et le rachat des Actions sont soumises aux modalités et conditions suivantes:

7.8.1 les Actions doivent être entièrement libérées lors de leur émission;

7.8.2 la Société doit envoyer une notification (la «Notification de Rachat») aux Détenteurs des Actions devant être rachetées, en indiquant les Actions qui seront rachetées et le prix de rachat qui sera payé pour ces Actions. Immédiatement après la clôture de l'activité à la date indiquée dans la Notification de Rachat, ledit Détenteur cessera d'être le propriétaire des Actions désignées dans ladite notification et, dans le cas d'un rachat de toutes les Actions d'une Classe particulière, son nom en tant que Détenteur de ces Actions sera effacé du Registre. Ledit Détenteur cessera d'avoir des droits en tant que Détenteur des Actions qui seront rachetées à compter de la date indiquée dans la Notification de Rachat;

7.8.3 le prix à payer pour chaque Action ainsi rachetée sera déterminé par le Conseil conformément aux dispositions du présent Article;

7.8.4 le rachat ne peut être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'Article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou les recettes d'une nouvelle émission réalisée en vue d'effectuer un tel rachat;

7.8.5 un montant égal à la valeur nominale totale de toutes les Actions rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut être distribuée aux Détenteurs sauf dans le cas d'une réduction du capital social; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social par capitalisation des réserves;

7.8.6 L'Article 7.8.5 ne s'appliquera pas à un rachat financé par les recettes d'une nouvelle émission réalisée en vue d'effectuer un tel rachat; et

7.8.7 La Notification de Rachat sera publiée conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi.

7.9 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'Actions dans la discrétion absolue du Conseil. Dans le cas de rachats et d'annulations d'une ou plusieurs Classes d'Actions Ordinaires en totalité, lesdits rachats et annulations d'Actions Ordinaires seront effectués en sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J).

7.10 Pour tout rachat et annulation d'Actions, le Conseil déterminera le Montant Total de l'Annulation par rapport au rachat et à l'annulation de toutes lesdites Actions, lequel montant sera déterminé par le Conseil sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total de l'Annulation peut être inférieur, mais jamais supérieur, au Montant Disponible.

7.11 Pour tout rachat et annulation d'Actions, le Conseil déterminera le Montant de l'Annulation pour chaque Action qui sera rachetée et annulée en même temps (dans la limite du Montant Total de l'Annulation), et le Conseil est autorisé à attribuer des Montants d'Annulation différents aux Actions qui seront rachetées et annulées en même temps (nonobstant qu'il s'agisse d'Actions d'une même Classe).

7.12 Lors du rachat et de l'annulation de toute Action, le montant déterminé par le Conseil comme Montant de l'Annulation vis-à-vis de ladite Action sera, conformément aux dispositions de l'Article 7.11, exigible et dû au Détenteur de celle-ci par la Société.

7.13 Aux les besoins du présent Article,

7.13.1 «Montant Disponible» désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris de la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réserve légale se rapportant à la ou les Classes d'Actions à annuler, moins (i) les pertes (y compris les pertes reportées), (ii) les sommes à placer dans la réserve conformément aux obligations indiqués dans la Loi ou les présents Statuts, à chaque fois tel qu'énoncée dans le Comptes Intérimaires, et (iii) 0,25 % de la valeur nominale de chaque Action, à l'exclusion des Actions en passe d'être rachetées.

7.13.2 «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée, lesquels comptes n'ont pas besoin d'être audités.

7.13.3 «Date Comptable Intérimaire» signifie une date qui se situe 60 jours au plus tôt avant la date de rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

7.14 Le Conseil est autorisé à nommer, dans sa discrétion absolue, un représentant pour comparaître devant un notaire public luxembourgeois dans le but de modifier les Statuts et refléter les changements résultant de l'annulation des Actions rachetées conformément aux termes des présents Statuts.

8. Art. 8. Droits d'émission d'actions.

8.1 Sans préjudice des droits particuliers conférés aux Détenteurs d'Actions ou Classes d'Actions existantes (ces droits particuliers ne pouvant être grevés, modifiés ou révoqués qu'avec l'accord ou l'autorisation prévue dans les présents Statuts) et sous réserve des dispositions figurant dans la Loi, toute Action peut être émise soit à la valeur nominale soit assortie d'une prime d'émission, et assortie de droits et/ou de restrictions afférentes aux dividendes, aux votes, à la restitution du capital, à la transférabilité et à la cession, ou autrement selon les modalités que Société peut temporairement imposer ou, sous réserve ou en l'absence d'instruction de la sorte, que le Conseil peut déterminer au moment de l'émission.

8.2 Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'Actions, conformément à l'Article 8.1, constituera une réserve distribuable de la Société, dont la distribution sera à la discrétion absolue du Conseil. Le Conseil est en outre autorisé à utiliser les primes d'émission pour racheter les Actions de la Société.

9. Art. 9. Actions.

9.1 Le Registre sera tenu au Siège, où il sera mis à disposition des Détenteurs pour consultation.

9.2 Des certificats d'Actions seront émis aux Détenteurs conformément aux dispositions de la Loi, sous la forme et dénomination que le Conseil déterminera. Les certificats peuvent uniquement être échangés contre d'autres certificats avec le consentement du Conseil et dans les conditions le Conseil déterminera. Dans le cas de co-détenteurs, la délivrance d'un certificat à l'un aura valeur de délivrance à tous. Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et inscrit comme cela est requis par la Loi. Les signatures peuvent être reproduites en facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas un Administrateur.

9.3 Quand seules quelques actions concernées par un certificat d'actions nominatives sont transférées, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat le remplacera, en mentionnant le solde desdites Actions, sans frais.

9.4 Le Détenteur sera considéré comme propriétaire d'une Action et la Société ne sera pas tenue de reconnaître toute autre réclamation ou intérêt dans ladite Action de la part de toute autre personne.

9.5 La Société a le droit de demander au Détenteur toute la documentation que la Société juge nécessaire à l'accomplissement de ses obligations de lutte contre le blanchiment d'argent ou d'identification («know your customer») applicables au Luxembourg. Le Détenteur doit fournir rapidement à la Société toute documentation que la Société juge nécessaire à l'accomplissement desdites obligations.

9.6 Les Détenteurs ne peuvent pas nantir, hypothéquer, grever ou de toute autre manière accorder des sûretés sur les Actions.

9.7 En cas de co-Détenteurs, la société considérera le premier nommé comme ayant été désigné par les co-Détenteurs pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces Actions.

9.8 La Société ne peut accepter l'inscription de plus de quatre co-Détenteurs d'actions nominatives et aura de surcroît le droit à tout moment de suspendre l'exercice de droits rattachés à toute Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée, vis-à-vis de la Société, comme Détenteur.

9.9 Le Registre pourra être fermé pendant la durée que le Conseil jugera utile, sans excéder un total de trente Jours Ouverts pour chaque année civile.

9.10 Si un certificat d'actions est détruit, endommagé ou illisible, ou prétendument perdu ou volé, un nouveau certificat d'action représentant les mêmes Actions peut être délivré au Détenteur sur demande, et sous réserve de délivrance de l'ancien certificat, ou (s'il est censé avoir été perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions de la loi applicable.

10. Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 Aucune Action ne peut être transférée sans consentement écrit préalable du Conseil.

10.2 Le Conseil aura le droit, dans son absolue discrétion, de désigner certaines périodes durant lesquelles les Actions ne pourront être transférées.

11. Art. 11. Procédure de transfert d'actions.

11.1 Les dispositions de cet Article 11 seront en ajout mais sans préjudice de toute autre disposition des présents Statuts ou de la Loi qui impose des interdictions et/ou des restrictions concernant le caractère transférable de toute Action ou Classe d'Actions. Le droit de transférer des Actions Ordinaires ou de vendre toute Action Ordinaire ou tout intérêt qui y soit relatif, ensemble avec tous les droits correspondants, sera soumis aux dispositions du présent Article 11 ou de la Loi. Comme susmentionné, toute transaction ou intention de transaction par toute personne afférente à toute Action Ordinaire ou tout intérêt quel qu'il soit autre que ceux confirmés aux dispositions du présent Article devra être annulé et ne sera en conséquence d'aucun effet contre la Société ou tout Détenteur.

11.2 À moins que le Conseil n'en décide autrement dans un cas particulier (et selon les modalités qu'il considérera appropriées), aucune Action Ordinaire ne peut être transférée par un Détenteur à moins que celui-ci ne transfère en même temps toutes les autres Actions Ordinaires (de toutes les Classes) qu'il détient; dans la mesure où un Détenteur détient des Actions Ordinaires en tant que prête-nom pour le compte d'une autre partie, et a donc déclaré par écrit au Conseil l'existence de ladite relation de prête-nom, en identifiant à la satisfaction du Conseil le nom et l'adresse du mandant vis-à-vis de cette participation, il ne pourra et ne devra alors transférer en même temps toutes les Actions Ordinaires de chaque Class détenues pour le compte dudit mandant (nonobstant le fait qu'il puisse aussi détenir d'autres Actions Ordinaires pour le compte d'autres parties ou pour son propre compte).

11.3 Toujours sous réserve des dispositions qui précèdent du présent Article, tout Détenteur d'Actions Ordinaires désireux de vendre toute Action Ordinaire ou tout intérêt qui y soit relatif (le «Vendeur») devra informer la Société par écrit (une «Notification de Transfert») en prenant soin de mentionner les Actions Ordinaires que ce Détenteur souhaite vendre (les «Actions Achetables») et le prix auquel ledit Détenteur souhaite vendre chacune d'entre elles (le «Prix Stipulé»), dont le prix ne doit pas être supérieur au prix de bonne foi qui aurait à ce moment été conclu entre un acquéreur de bonne volonté et un vendeur de bonne volonté pour les Actions Achetables (le «Prix de Bonne Foi»). En même temps le Vendeur est tenu de confier à la Société le(s) certificat(s) d'actions correspondant aux Actions Achetables. Une telle Notification de Transfert fera de la Société l'agent du Vendeur pour la vente de chacune des Actions Achetables conformément aux dispositions de l'Article 11.3 et de l'Article 12 (si pertinent). Une Notification de Transfert peut contenir une disposition stipulant que, à moins que toutes les Actions comprises ici ne soient vendues par la Société en application du présent Article, aucune ne devra être vendue, et ladite disposition devra engager la Société.

11.4 A réception de la Notification de Transfert, le Conseil décidera si (i) ladite Notification de Transfert est accepté dans l'objet de cet Article (une «Décision d'Acceptation»), ou (ii) si les membres du Conseil de sont pas satisfaits que le Prix Stipulé dans la Notification de Transfert est un Prix de Bonne Foi (une «Décision d'Estimation»). Le Conseil aura le droit, à sa discrétion absolue, d'adopter soit une Décision d'Acceptation soit une Décision d'Estimation et sa décision, quelle qu'elle soit, sera ferme et définitive et engagera toutes les personnes concernées. Le Conseil n'est pas tenu de fournir de raison pour la décision prise.

11.5 Si le Conseil doit prendre une Décision d'Estimation au regard de toute Notification de Transfert, les dispositions de l'Article 12 devront prendre effet, conformément à ladite Notification de Transfert.

11.6 Si le Conseil doit prendre une Décision d'Acceptation suite à toute Notification de Transfert, alors les dispositions des paragraphes suivants de cet Article 11 devront prendre effet à l'égard de ladite Notification de Transfert.

11.7 Si, dans un délai de 14 jours après réception d'une Notification de Transfert le Conseil ne prend aucune Décision ni d'Acceptation ni d'Estimation à l'égard de ladite Notification de Transfert, il sera considéré que la Décision d'Acceptation a été prise conformément à ce qui a été mentionné, et cette Décision d'Acceptation devra donner immédiatement effet aux dispositions des paragraphes suivants du présent Article, selon la Notification de Transfert.

11.8 Dans les cinq jours suivants qu'une Décision d'Acceptation ait été prise, ou considérée comme ayant été prise par le Conseil par rapport à toute Notification de Transfert, le Conseil décidera s'il souhaite que la Société rachète les Actions Achetables. Dans le cas où le Conseil décide que la société va racheter les Actions Achetables, il devra informer le Vendeur de sa décision et la Société devra procéder audit rachat conformément aux dispositions de rachat contenues à l'Article 7.

11.9 Si dans les cinq jours suivants qu'une Décision d'Acceptation ait été prise, ou considérée comme ayant été prise par le Conseil par rapport à toute Notification de Transfert, le Conseil décide qu'il ne souhaite pas que la Société rachète les Actions Achetables (ou s'il ne prend pas de décision par rapport aux Actions Achetables) Le Conseil pourra, à sa discrétion inviter toute autre personne (chacune nommée «Invité») que le Conseil désignera à sa discrétion absolue (que cette ou ces personnes soient des Détenteurs existants ou non de la Société et, si oui, indépendamment du pourcentage d'actions de cette ou ces personnes) à envoyer par écrit leur candidature à la Société dans la période déterminée par le Conseil (inférieure à quatorze jours à compter de l'expiration de la Période d'Application dans ce cas) pour acheter au Prix de Vente le nombre d'Actions Achetables comme mentionné par le Conseil à chacun des Invités.

11.10 L'Article 11.9 est soumis aux conditions de l'article 189 de la Loi dans le sens où aucune Action ne peut être transférée à des non-Détenteur (par exemple à un Invité) à moins que les Détenteurs représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société ne donnent leur accord à un tel transfert en Assemblée Générale.

11.11 Toute candidature à l'achat d'Actions Achetables conformément à chacune des dispositions de cet Article 11 doit être effectuée sur la base qu'elle sera irrévocable, sauf mention contraire écrite du Conseil.

11.12 Si le Vendeur a précisé dans la Notification de Transfert qu'à moins que l'ensemble des Actions Achetables n'aient été vendues par la Société conformément au présent Article, aucune ne devrait être vendue, alors le Conseil ne doit procéder à aucune attribution basée sur quelque candidature que ce soit, conformément à l'Article 11, sauf si le total des dites candidatures et/ou achats est égal à l'ensemble des Actions Achetables.

11.13 Sujet à ce qui précède, le Conseil pourra attribuer les actions achetables allouées aux Invités conformément à un et en conformité avec les dispositions de l'article 11.9 à condition, toujours que l'obligation qu'aucune action ne peut être transférée à des personnes non titulaires (par exemple à un Invité), à moins que les détenteurs représentant au moins trois quarts du capital social de la société donnent leur accord à un tel transfert lors d'une assemblée générale.

11.14 Immédiatement après toute attribution conforme aux dispositions précédentes de cet Article 11, la Société doit informer desdites attributions le Vendeur et toutes les personnes à qui les Actions Achetables (ou un certain nombre d'entre elles) ont été allouées (chacun un «Acquéreur»), et ladite notification doit mentionner le lieu et la date (supérieure à sept jours et inférieure à vingt et un jours après la date de notification) à laquelle la vente des actions ainsi allouées sera effective.

11.15 Dans le cas d'une attribution des actions conformément aux précédentes dispositions de cet Article 11, le paiement devra être effectué selon le Prix de Vente en fonction de chaque Action Achetable une fois la vente et l'achat effectués conformément aux dispositions de l'Article 11.16.

11.16 Le Vendeur ne doit pas être tenu de transférer les Actions comprises dans une Notification d'Attribution aux Acquéreurs ci-nommés au lieu et à la date spécifiés et, si le Vendeur doit omettre de le faire, l'actuel Président du Conseil (ou toute autre personne nommée par le Conseil à cet effet) est réputée avoir été nommé agent du Vendeur dotés des pleins pouvoirs afin d'exécuter, finaliser et délivrer, au nom et pour le compte du Vendeur, les transferts desdites Actions Achetables aux Acquéreurs en échange du paiement à la Société du Prix de Vente correspondant à chacune de ces Actions Achetables. Chaque Acquéreur, suite au paiement à la Société du montant correspondant à chacune des Actions Achetables ainsi transférées audit Acquéreur, sera supposé avoir reçu quittance dudit paiement et, suite à l'exécution et à la délivrance desdits transferts, chacun desdits Acquéreurs pourra insister afin que son nom soit inscrit au Registre comme étant le Détenteur desdites Actions Achetables qui lui auront été transmises. En conformité avec le présent paragraphe, la Société devra immédiatement verser le montant perçu au Vendeur ou si, de l'avis du Conseil, il n'est pas raisonnablement possible de le faire à ce moment-là, de verser ledit montant sur un compte bancaire indépendant ouvert au nom de la Société, laquelle détiendra ce montant pour le compte du Vendeur.

11.17 Si le Conseil n'a pas en sa possession l'ensemble des Actions incluses dans la Notification de Transfert, conformément aux dispositions précédentes du présent Article 11, il devra immédiatement en informer le Vendeur et, pendant la période de quatre-vingt-dix jours suivant l'expédition d'une telle notification, le Vendeur, sous réserve de l'Article 10.1, aura la liberté de transférer à quiconque et à n'importe quel prix (ne pouvant être inférieur au Prix de Vente) toute Action non attribuée par le Conseil dans une Notification d'Attribution.

11.18 Tout rachat d'Actions par la Société ne sera pas soumis aux dispositions du présent Article 11 ou de l'Article 12.

11.19 Nonobstant les dispositions précédentes de cet Article 11, sous réserve de la réception d'un accord écrit préalable d'une majorité des Détenteurs représentant au moins 75 pour cent de la valeur nominale de la totalité du capital social émis à un moment précis, le Conseil peut, à son entière discrétion et à tout moment, annuler ou suspendre tout ou partie des dispositions de cet Article 11, que ce soit par rapport à un transfert particulier ou une catégorie de transferts d'Actions ou, de manière générale, comme le Conseil l'estime nécessaire.

12. Art. 12. Évaluations des actions.

12.1 Si, conformément aux dispositions de l'Article 11.4, le Conseil adopte une Décision d'Estimation concernant une Notification de Transfert, alors les dispositions du présent Article 12 s'appliqueront à ladite Notification de Transfert.

12.2 Le Conseil devra, dans les trois jours qui suivent l'adoption de ladite Décision d'Estimation, et après réception de l'avis d'un Expert nommé conformément aux dispositions de l'Article 12.7, certifier par écrit le montant qui, selon lui, constitue la valeur nette de chaque Action Achetable (la «Valeur Nette») sur la base du fait que chaque Classe d'Actions sera estimée comme ayant la même valeur. Ledit certificat est (sauf en cas d'erreur manifeste) définitif et lie toutes les personnes concernées. Le Conseil devra émettre ledit certificat dans un délai de trente jours suivant la réception par lui de ces instructions.

12.3 Dans les sept jours suivant la certification de la Valeur Nette par le Conseil selon les modalités indiquées ci-dessus (la «Période de Notification»), le Conseil informera par écrit le Vendeur du montant ainsi certifié.

12.4 Si le Prix Stipulé ne dépasse pas 110 pour cent de la Valeur Nette, immédiatement à l'expiration de la Période de Notification les dispositions de l'Article 11.8 et les dispositions suivantes de l'article 11 s'appliqueront à l'égard de ladite Notification de Transfert sur la base que le Prix de Vente par rapport à chacune des Actions Achetables sera le Prix Stipulé, et que le Conseil sera tenu de notifier chaque Détenteur, tel que prévu à l'Article 11.9, dans les trois jours suivant l'expiration de la Période de Notification.

12.5 Si le Prix Stipulé dépasse 110 pour cent de la Valeur Nette, le Vendeur peut, dans un délai de dix jours après expiration de la Période de Notification (la «Période de Révocation»), en adressant une notification écrite au Conseil (une «Notification de Révocation»), révoquer la Notification de Transfert sur l'intégralité (les révocations partielles étant exclues) des Actions Achetables. Dans ce cas le ou les certificat(s) d'Actions Achetables seront retournés au Vendeur. Après l'expiration de la Période de Révocation, la Notification de Transfert ne sera plus révocable, sauf si le Conseil accepte cette révocation (à sa discrétion absolue).

12.6 Si les dispositions de l'Article 12.5 sont applicables et si le Vendeur n'adresse pas de Notification de Révocation au Conseil durant la Période de Révocation, il sera considéré que le Vendeur a accepté que le Prix de Vente de chaque Action Achetables soit sa Valeur Nette certifiée et, immédiatement après l'expiration de la Période de Révocation, les dispositions de l'Article 11.9 et les dispositions suivantes de l'Article 11 s'appliqueront à ladite Notification de Transfert, sur la base du fait que le Prix de Vente de chaque Action Achetable sera la Valeur Nette et que le Conseil sera tenu

d'informer chaque Détenteur, comme indiqué dans l'Article 11.9, dans un délai de trois jours suivant l'expiration de la Période de Révocation.

12.7 Aux fins de l'Article 12.2, l'expression «Expert» désigne soit (i) les auditeurs actuels de la Société, ou soit (ii) toute personne ou entité indépendante que le Conseil peut, à sa discrétion absolue, contacter pour obtenir conseil.

Chapitre 3. Administration et Supervision

13. Art. 13. Assemblées générales des actionnaires («Assemblées générales»).

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au Siège, soit en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation.

13.3 Les convocations aux Assemblées Générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

13.3.1 soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les Détenteurs sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les Détenteurs déclarés à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

13.3.2 soit seront envoyées, au choix de la Société, uniquement par lettre recommandée à tous les Détenteurs déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

13.4 L'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15 ci-dessous) indiquera également les modifications aux Statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des Détenteurs, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

13.5 Lorsque tous les Détenteurs sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

13.6 Les Assemblées Générales seront présidées par le Président ou un Vice-Président du Conseil (le «Président» ou le «Vice-Président» respectivement) de la Société ou, à défaut, par un Administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun Administrateur n'est présent à la réunion, le Président de la réunion sera élu à la majorité des Détenteurs présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces réunions seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

13.7 Les procès-verbaux de toute Assemblée Générale seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être Détenteur et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un Détenteur présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le Président et le secrétaire uniquement. Les procès-verbaux mentionneront:

13.7.1 qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en bonne et due forme à tous les Détenteurs (ou qu'ils y ont renoncé);

13.7.2 le nombre des Détenteurs présents ou représentés et si l'assemblée a atteint ou non le quorum; et

13.7.3 si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

13.8 Chaque Détenteur d'Actions Ordinaires peut participer au vote en personne ou se faire représenter par un mandataire, qui ne doit pas être un Détenteur d'Actions Ordinaires. Si le Détenteur est une personne morale il peut utiliser un formulaire de procuration délivré par un représentant dûment autorisé.

13.9 Chaque Détenteur d'Actions Ordinaires aura droit à une voix pour chaque Action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des Assemblées Générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Sauf en cas de proposition pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des Détenteurs qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les Détenteurs de la Société, les résolutions des Assemblées Générales Extraordinaires (telles que définies à l'Article 15 ci-dessous) seront prises par les voix de la majorité des Détenteurs représentant les trois-quarts du capital social de la Société conformément à l'article 199 de la Loi.

13.10 Une Assemblée Générale aura atteint son quorum si un Détenteur, le mandataire d'un Détenteur, ou le représentant dûment autorisé d'un Détenteur personne morale, est présent.

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée régulièrement constituée représente l'ensemble des Détenteurs de la Société. Les résolutions adoptées par une telle assemblée seront imposables à tous les Détenteurs. L'Assemblée Générale dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'autoriser ou de ratifier tout acte pris ou fait au nom et pour le compte de la Société.

15. Assemblée générale extraordinaire.

15.1 Une Assemblée Générale convoquée afin de modifier les présents Statuts, ou de prendre toute autre mesure qui, selon la Loi ou les présents Statuts, requière une assemblée respectant certaines conditions spécifiques liées à la convocation, au quorum et à la majorité requise par la Loi, est désignée dans les présents Statuts en tant que «Assemblée

Générale Extraordinaire». Tout ou partie des dispositions des présents Statuts peut être modifié par le biais d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

15.2 Aucune résolution ne peut être adoptée par une Assemblée Générale Extraordinaire en l'absence d'un quorum composé de tant de personnes présentes, chacune étant Détentrice, mandataire d'un Détenteur, ou représentant dûment autorisé d'un Détenteur personne morale, qui ensemble détiennent plus de la moitié des Actions de la Société actuellement émises et en circulation.

16. Art. 16. Assemblées générales par téléconférence, Vidéo conférence ou Equipement de communication similaire.

16.1 Les personnes habilitées à assister à une Assemblée Générale peuvent, à la discrétion du Conseil, participer à une Assemblée Générale par téléconférence, vidéoconférence, ou équipement de communication similaire tel que (i) les Détenteurs assistant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et se parler entre elles, et (iii) les Détenteurs peuvent délibérer correctement, et la participation à une assemblée à l'aide dudit équipement constitue une présence en personne à ladite assemblée.

16.2 S'il apparaît au Président de l'Assemblée Générale que l'équipement de communication n'est plus adapté aux objectifs mentionnés à aux fins visées à l'Article 16.1, le Président peut, sans le consentement de l'assemblée, interrompre ou ajourner l'assemblée.

Chapitre 4. Conseil d'administration

17. Art. 17. Administrateurs.

17.1 La Société est administrée par un ou plusieurs Administrateur qui ne sont pas tenus d'être détenteurs d'actions, et dans le cas où plusieurs Administrateurs sont nommés, ces derniers constituent le Conseil.

17.2 Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée illimitée. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut prendre la décision de nommer un ou plusieurs Administrateurs de classe A et un ou plusieurs Administrateurs de la classe B.

17.3 En cas de vacance d'une place d'Administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat provisoire expirera à la prochaine Assemblée Générale.

18. Art. 18. Président et Vice-présidents. Le Conseil désignera parmi ses membres un Président de la Société. Il peut choisir un ou plusieurs Vice-Présidents. En l'absence du Président, le Conseil sera présidé par un Vice-Président ou, à défaut, par un Administrateur élu par ses pairs présents à la réunion.

19. Art. 19. Réunions du conseil.

19.1 Le Conseil se réunit sur convocation du Président de la Société, d'un Vice-Président ou de deux Administrateurs.

19.2 Un Administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre Administrateur à qui une procuration a été donnée. Un Administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

19.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par fax ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

19.4 En cas d'urgence, les Administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, fax, ou courriel.

20. Art. 20. Pouvoirs du conseil.

20.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

20.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé aux Assemblées Générales par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

21. Art. 21. Décisions du conseil.

21.1 Les décisions du Conseil sont prises uniquement à la majorité des suffrages exprimés à condition que si l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Administrateurs de classe A et un ou plusieurs Administrateurs de classe B, au moins un (1) Administrateur de la classe A (en personne ou par procuration) vote en faveur de la résolution.

21.2 Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

21.3 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

21.4 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un Administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

22. Art. 22. Délégation de pouvoirs du conseil d'administration.

22.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des Administrateurs ou

à un ou plusieurs Administrateurs, ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des Détenteurs et il peut donner pouvoir à ces comités, Administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

22.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un Administrateur unique en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale est requise.

22.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix des pouvoirs spéciaux.

22.4 La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'un ou l'autre Administrateur ou par la signature individuelle de toute personne ayant des pouvoirs spéciaux pour l'exercice de ces pouvoirs.

22.5 Dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Administrateurs de la classe A et un ou plusieurs Administrateurs de la classe B, la société est liée à l'égard des tiers par la signature de deux Administrateurs à condition qu'au moins l'un des deux soit Administrateur de la classe A.

23. Art. 23. Intérêts des administrateurs.

23.1 Sous réserve des dispositions de la Loi, et à condition qu'il ait exposé au Conseil la nature et l'étendue de tout intérêt matériel qu'il pourrait avoir, un Administrateur, nonobstant son poste:

23.1.1 peut se constituer partie, ou avoir autrement un intérêt, dans toute transaction ou arrangement avec la Société ou toute filiale ou entreprise associée de la Société ou dans laquelle la Société toute filiale ou entreprise associée de la Société a toute autre forme d'intérêt;

23.1.2 peut-être Administrateur ou autre dirigeant de, ou être employé par, ou se constituer partie dans toute transaction ou accord avec, ou avoir autrement un intérêt dans, tout entité que la Société promeut ou dans laquelle la Société ou filiale ou entreprise associée de la Société a autrement un intérêt; et

23.1.3 ne doit pas, en raison de son poste, rendre des comptes à la Société sur les avantages dont il bénéficie en raison de ses fonctions, de son emploi ou découlant de toute transaction, accord ou intérêt dans une autre entité et il ne pourra être renoncé à aucune transaction ni accord en raison de cet intérêt ou avantage.

23.2 Aucun Administrateur ou futur Administrateur ne peut être disqualifié par son poste pour contracter avec la Société que ce soit en tant que vendeur, acheteur ou autre, et ledit contrat, ou tout autre contrat ou accord passé par ou pour le compte de l'autre société dans laquelle tout Administrateur possède un intérêt quelconque, ne peut être annulé; aucun Administrateur passant ainsi contrat ou ayant un tel intérêt ne doit rendre compte à la Société pour tout profit réalisé par le biais dudit contrat ou accord en raison du poste détenu par ledit Administrateur ou du rapport fiduciaire ainsi établi. La nature de l'intérêt de l'Administrateur doit être déclarée par ledit Administrateur à la réunion du Conseil lors de laquelle la question de la passation du contrat ou de l'accord est examinée pour la première fois, ou, si l'Administrateur n'avait pas à la date de cette réunion d'intérêt dans le contrat ou l'accord proposé, lors de la première réunion du Conseil après que ledit Administrateur ait acquis l'intérêt en question, et dans le cas où un Administrateur acquiert un intérêt dans un contrat ou accord après sa passation, à la première réunion du Conseil après que ledit Administrateur ait acquis cet intérêt.

23.3 Sous réserve des dispositions de la Loi, un Administrateur peut participer à un vote concernant un contrat, une nomination, un accord ou un sujet dans lequel ledit Administrateur possède un intérêt, et il sera compté dans le quorum lors de toute réunion du Conseil ou de l'un de ses comités.

23.4 Aux fins du présent Article 23:

23.4.1 une notification général donnée au Conseil comme quoi un Administrateur est à considérer comme ayant un intérêt, de la nature et de l'étendue décrite dans la notification, dans une transaction ou un accord dans laquelle / lequel une personne déterminée ou une catégorie de personnes déterminées a un intérêt, est considérée être une divulgation établissant qu'un Administrateur a un intérêt dans une transaction de la nature et de l'étendue qui y sont décrites; et

23.4.2 un intérêt dont un Administrateur n'a pas connaissance et dont il est peu raisonnable de s'attendre à ce qu'il en ait connaissance ne doit pas être considéré comme son intérêt.

24. Art. 24. Indemnités et Responsabilités.

24.1 Sous réserve des dispositions de l'article 24.3, chaque Administrateur et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil sera de payer à partir des fonds de la Société, contre tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'untel Administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou fait réalisé ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller légal de la Société soit d'avis que, si le procès était allé à son terme, l'Administrateur, l'agent, l'employé ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 24.3 dans laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait que, à la requête de la Société, il agit en tant qu'Administrateur ou agent de toute autre société, dont la Société est directement ou indirectement actionnaire et par rapport à laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses responsabilités, y compris les dépenses de voyage.

24.2 Sous réserve des dispositions de l'article 24.3 aucun Administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre Administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte afin qu'il soit conforme, ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre de toute propriété acquise sur l'ordre du Conseil pour le compte de la Société, ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société sont ou seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte fautif de toute personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge.

24.3 Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour raison de perte ou de dommage:

24.3.1 à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave, d'une omission volontaire ou d'une défaillance; ou

24.3.2 dans la limite prévue par la Loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts, à moins que l'Administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur notifie ce manquement à la prochaine Assemblée Générale.

24.3.3 Si une partie de l'article 24.1 ou 24.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les Statuts resteront néanmoins valables et exécutoires dans la mesure où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

25. Art. 25. Rémunération des administrateurs. L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, qui seront imputés aux frais généraux.

Chapitre 5. Année sociale, Situation financière, Attribution des bénéfices

26. Art. 26. Exercice social. L'année fiscale de la société débute le 1^{er} juillet de chaque année et prend fin le 30 juin de l'année suivante exceptée la première année fiscale de la société qui débute à la date de l'incorporation de la société et prend fin le 30 juin 2013.

27. Art. 27. Situation financière.

27.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

27.2 Les bilans et comptes de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

28. Art. 28. Approbation des comptes.

28.1 Le rapport des Administrateurs sera présenté à l'Assemblée Générale Annuelle qui examinera et, s'il elle l'estime approprié, adoptera le bilan et le compte de profits et pertes.

28.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale peut, par vote séparé, donner décharge aux Administrateurs de toute responsabilité vis-à-vis de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les Administrateurs en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient aucune d'omission ni information fautive ou erronée sur la situation réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec les présents Statuts sauf si les notifications de convocation en faisaient expressément mention.

29. Art. 29. Affectation des bénéfices.

29.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux, frais de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

29.2 Du bénéfice net sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'Assemblée Générale Annuelle sur proposition du Conseil.

29.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve et de provisions, et la détermination du produit à reporter.

29.4 Sous réserve des dispositions de la Loi, la Société peut déclarer des dividendes en Assemblée Générale conformément aux droits respectifs des Détenteurs, mais aucun dividende ne doit dépasser le montant recommandé par le Conseil.

29.5 Aux fins de l'Article 29.4, le Conseil peut, comme il le jugera approprié dans sa discrétion absolue, recommander qu'un dividende soit déclaré par la Société par rapport à une Classe particulière ou des Classes d'Actions ou en relation à toutes les Classes d'Actions et à des taux différents pour chaque Classe d'Action, toujours à la condition que toutes les Actions au sein d'une même Classe aient un rang égal par rapport aux dividendes.

29.6 Tout dividende distribué sera payé au lieu et au moment fixé par le Conseil. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil à verser des dividendes dans n'importe quelle devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie du paiement effectif.

30. Art. 30. Dividendes intérimaires.

30.1 Le Conseil peut déclarer et payer des dividendes intérimaires s'il lui semble qu'ils se justifient par les profits de la Société disponibles à la distribution. Si le capital social est divisé en différentes classes, le Conseil peut déclarer et payer des dividendes intérimaires sur les Actions conférant des droits différés ou non-préférentiels en lien avec des dividendes ainsi que sur les Actions conférant des droits préférentiels en lien avec des dividendes, mais toujours sous réserve des restrictions en vigueur (que ce soit légalement, en vertu de ces Statuts, selon les conditions d'émission des Actions ou selon tout accord dont la Société est partie, ou autre) en rapport avec l'application, ou la priorité d'application, des bénéfices de la Société disponibles pour distribution, ou à la déclaration ou, le cas échéant, le paiement de dividendes par la Société. Sous réserve de ce qui précède, le Conseil peut également payer, à des intervalles déterminés par lui, tout dividende payable à taux fixe s'il lui semble que les bénéfices disponibles pour distribution justifient ledit paiement. Dans la mesure où le Conseil agit de bonne foi, il n'encourt aucune responsabilité à l'égard des Détenteurs d'actions conférant des droits préférentiels pour toute perte pouvant être subie du fait du paiement légal de dividende intérimaire sur des actions ayant des droits différés ou non-préférentiels.

30.2 Aux fins de l'Article 31.1, le Conseil peut, s'il le juge approprié dans son absolue discrétion, déclarer et payer un dividende en rapport avec une Classe spécifique ou des Classes spécifiques d'Actions ou en rapport avec toutes les Classes d'Actions, toujours à la condition que toutes les Actions au sein d'une même Classe aient un rang égal par rapport aux dividendes.

Chapitre 6. Dissolution et Liquidation

31. Art. 31. Dissolution. L'Assemblée Générale Extraordinaire (tel que définie à l'Article 15) peut à tout moment décider de dissoudre la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les actifs de la Société et de régler son passif. De l'actif net résultant de la liquidation des actifs et du règlement du passif, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des Actions libérées et non encore rachetées.

Chapitre 7. Général

32. Art. 32. Dispositions légales. La Loi s'appliquera partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2013.

Souscription et Paiement

La Société ayant été ainsi constituée, Victoria Management Services S.A. a entrepris de souscrire aux Actions suivantes, toutes entièrement libérées:

- 1.250 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe E d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe F d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe G d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe H d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe I d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe J d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune.

Toutes les actions précitées ont été libérées comme dûment déclaré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) est à la libre disposition de la société.

Estimation des frais de formation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Réunion constitutive

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Que le nombre d'Administrateurs est fixé à deux;
2. Est appelé à la fonction d'Administrateur de classe A pour une durée indéterminée:

M. Hermanus TROSKIE, ayant son adresse professionnelle à 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg
Est appelé à la fonction d'Administrateur de classe B pour une durée indéterminée:

M. Niall James WALL ayant son adresse à 9 square Lamartine, 75116 Paris, France

2. Que le siège social de la Société est fixé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009036/1295.

(130010336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Rosetta I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.836.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December,
Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

The undersigned, Stichting Mary B I, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34174449 and having its registered office at Luna ArenA., Herikerberweg 238, 1101CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. ROSETTA I S.A., a limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 87.836, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on the 6th June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1109 of the 19th July 2002,

II. the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31.000.-EUR) represented by thirty one (31) shares with a nominal value of thousand euro (1,000.- EUR) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.
- that it empowers TMF Luxembourg S.A. to: i) file the tax returns for the Company with the Luxembourgish tax authorities immediately after the dissolution of the Company; ii) to receive the tax refunds from the Luxembourgish tax authorities due to the overpayments carried out by the Company; and, iii) to settle any potential liability of the Company not paid prior to the liquidation with the refunds obtained from the tax authorities.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.00).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Stichting Mary B I une fondation régie par le droit Néerlandais, enregistrée auprès du Registre de Commerce Néerlandais, sous le numéro 34174449, ayant son siège social au Luna ArenA., Herikerberweg 238, 1101CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société ROSETTA I S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.836, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 19 juillet 2002;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trente et un (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000.- EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

- qu'elle donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A. de: i) déposer les déclarations fiscales de la Sociétés auprès des administrations fiscales luxembourgeoises après la dissolution de la Société; ii) de recevoir tout paiement/remboursement d'impôts de la part des autorités fiscales luxembourgeoises qui serait dû en raison de l'excédent d'impôt payé par la Société; et iii) de payer toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avant la dissolution avec le paiement/remboursement reçu par les autorités fiscales

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHMIT, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/930. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009683/99.

(130010851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

GSLP I Offshore C (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.435.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2008, acte publié au Mémorial C no 2001

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSLP I Offshore C (Brenntag) S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2013013731/14.

(130015781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Oaktree Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 121.026.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Marcel HEUZER, ingénieur agronome et informaticien, né à Namur (Belgique) le 27 juin 1966 (matr. 1966 06 27 050), demeurant à B1421 Ophain, 29, rue du Bois d'Hawia,

ici représenté par Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'ancienne Gare,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Ophain le huit janvier 2013, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

seul associé de la société à responsabilité limitée «OAKTREE S.à r.l.» (matr. 2006 2440 954), avec siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2427 du 28 décembre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.026,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que le comparant décide de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile du comparant;
- que le comparant reprend tous les engagements de la société à son propre compte.

Frais

Les frais des présentes sont à charge du comparant, représenté ès qualités.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe BOSSICARD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2013. Relation: DIE/2013/441. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010356/40.

(130011435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Luxlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 53.267.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013013801/11.

(130016155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

LEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.832.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration constate que Laurent MULLER et Tom FABER ont changé d'adresse professionnelle et demeurent dorénavant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013789/16.

(130016382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Vedalo Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 11.478.

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «VEDALO HOLDING S.A. - SPF» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 11.478, constituée suivant acte notarié du 30 novembre 1973, publié au Mémorial C numéro 9 du 16 janvier 1974. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1826 du 7 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article trois (3) des statuts;

2. Modification de l'article six (6) des statuts par l'ajout d'un nouveau quatrième (4^e) alinéa introduisant la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;

3. Acceptation de la démission de Monsieur Romain Thillens, administrateur démissionnaire, décharge et nomination de son remplaçant;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article trois (3) est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou son imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau quatrième (4^e) alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 6. (Nouveau quatrième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENES de son mandat d'administrateur de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16591. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013010512/70.

(130011765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Meditare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.145.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDITARE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013013824/11.

(130016371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Transmedia Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 163.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 janvier 2013

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer, à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013013988/13.

(130016294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 123.916.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2013

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer, à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013013989/13.

(130016295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

VEM Financière Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.595.

Par résolutions prises en date du 15 janvier 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Renaud Florent, avec adresse professionnelle au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg au mandat d'Administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018

2. Acceptation de la démission de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de catégorie A, avec effet immédiat

3. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de catégorie A, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014007/17.

(130016119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Transports Internationaux Wefa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 14.953.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013013990/11.

(130016154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 20 août 2012:

- JM Coombe-Tennant Grandchildren's Settlement, a cédé 1.504 parts sociales à la société Coombe-Tennant Estate Company, inscrite auprès du registre de commerce du Royaume-Uni sous le n° 00719924, ayant son siège social à Gostrode Farm, Chiddingfold, Surrey GU84SR, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 24.1.2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013013814/16.

(130015865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Merchant Financial Participations Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.177.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juillet 2011 que:

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Adriaan DE FEIJTER, né le 12 avril 1939 à Axel (Pays-Bas), demeurant à 3, rue de Bridel L-7344 Steinsel, est reconduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013013809/13.

(130016390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

La Peregrina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.903.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013148/12.

(130014923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Wischbone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.543.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société PACBO EUROPE Administration et Conseil

Société à responsabilité limitée

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Patrice CROCHET

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013014025/25.

(130015814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Galega Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.873.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22.11.2012

Sixième résolution:

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALEGA FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013714/14.

(130015987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Malawi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 140.349.

—
Dans le cadre de l'exécution de notre mandat en tant que commissaire aux comptes, nous avons le regret de vous informer de notre décision de déposer notre mandat de commissaire aux comptes de votre société, avec date d'effet le 1^{er} janvier 2013.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2013.

Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L.

Référence de publication: 2013013819/12.

(130016395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Codiprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 101.659.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 17 janvier 2013

L'assemblée accepte la démission de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN de ses fonctions de commissaire aux comptes et appelle en remplacement Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013014104/16.

(130016343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 141.423,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014050/10.

(130015914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 141.423,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014051/10.

(130015915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.041.243.516,45.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014052/10.

(130015909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.041.243.516,45.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014053/10.

(130015910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Aberdeen Global II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.363.

—
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 21 Novembre 2012, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Martin Gilbert, Christopher Little, David Van Der Stoep, Hugh Young, Neville Miles, Gary Marshall, Bob Hutcheson, Charlie Macrae et Victoria Brown.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Décembre 2012.

Victoria Brown.

Référence de publication: 2013014168/14.

(130017236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.496.371.300,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014059/10.

(130015922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 610.810,85.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014060/10.

(130015913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014061/10.

(130015882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.245.250,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014064/10.

(130015885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Baltic Wind International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2013

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013014236/14.

(130016951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.214.575.100,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014039/10.

(130015904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014046/10.

(130016184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 498.950,38.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014054/10.

(130015911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 498.950,38.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014055/10.

(130015912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

**Chamonix Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. St. Georges Properties S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.768.

Extrait de résolutions adoptées en date du 7 janvier 2013, lors de l'Assemblée Extraordinaire de la Société Chamonix Properties S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMONIX PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014291/14.

(130016711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Whirlpool Overseas Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 129.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHIRLPOOL OVERSEAS MANUFACTURING S.à r.l.

Référence de publication: 2013014023/10.

(130016235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Wertheim & Partners S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 76.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014022/10.

(130015808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.450.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014021/10.

(130016229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014020/10.

(130016245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Eventus Management Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 76.815.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 08 janvier 2013 que:
- Madame Christine SCHMITT, commissaire aux comptes, est remplacée par la société ACR SERVICES S.A., 27 Rue Alfred de Musset L-2175 LUXEMBOURG jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour extrait conforme

EVENTUS MANAGEMENT SA

Référence de publication: 2013014379/14.

(130016596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

OCM Luxembourg French Leisure SV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.521.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B164.690 with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500);

duly represented by Johanne Mersch, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may open one or several compartments in accordance with article 11 of these articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of OCM Luxembourg French Leisure SV.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 9. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Compartments

Art. 11. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Debt securities

Art. 12. The managers of the Company may decide, in relation to any Compartment, to issue any kind of debt instruments, the terms and condition of which shall be set forth in the relevant terms and conditions.

E. Management

Art. 13. The Company is managed by a sole manager or if there are more than one manager by a board of managers composed of two or more managers who need not to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by a resolution of the shareholder(s) which sets the term of (its) their office.

The manager(s) may be dismissed at any time *ad nutum* (without any reason).

Art. 14. All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

General powers may be delegated to two or more agents, either shareholders or not, whereas specific powers may be delegated for determined matters to one or more agents by the sole manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 15. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the manager(s) present or represented at the meeting or, if a chairman (the "Chairman") of the meeting has been appointed, by the Chairman. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the manager(s) present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 16. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there are more than one manager, by the joint signature of any two managers of the Company, or, as the case may be, (i) by the joint signature(s) of any persons to whom general power has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles or (ii) by the joint or single signature(s) of any persons to whom specific powers has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 17. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Securitisation Law and Companies Law.

Art. 18. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

F. Independent auditor

Art. 19. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

G. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 20. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 21. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 22. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

H. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's year commences on the first of January and ends on the 31 of December of each year.

Art. 24. Each year on the 31 December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of shareholder(s) shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the manager(s) to pay, dividends and distributions in respect of such amounts.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or if there are more than one by the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

I. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500.-) shares have been subscribed and paid up by OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.a r.l..

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, the Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.690 et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,-;

ici représentée par Maître Johanne Mersch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers

ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions, intérêts financiers et autres sûretés. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans une telle opération de titrisation et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs Compartiments en accord avec l'article 11 des présents statuts.

La Société pourra effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de OCM Luxembourg French Leisure SV.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 11. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date des résolutions.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui, dès leur origine, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de

modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Titres de dette

Art. 12. Les gérants de la Société pourront décider, en relation avec tout Compartiment, d'émettre toute sorte d'instruments de dette, dont les termes et conditions seront fixés dans les termes et conditions y relatifs.

E. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement des associés. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur(s) mandat(s).

Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s) ad nutum (sans cause).

Art. 14. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser et ratifier les actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société.

Des pouvoirs généraux peuvent être délégués à deux ou plusieurs mandataires, associés ou non, tandis que des pouvoirs spéciaux peuvent être délégués sur des matières particulières à un ou plusieurs mandataires, par le gérant unique, ou s'il a plusieurs gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 15. Le conseil de gérance se réunira chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent, ou sur la demande de tout gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et qu'ils déclarent en avoir été dûment informés, et qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour. Il peut être passé outre à la convocation si chaque membre du conseil de gérance de la Société donne son accord par écrit, que ce soit sous la forme d'un original, d'un télégramme, telex, télécopie ou e-mail.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix émises. Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le(s) gérant(s) présents ou représentés à la réunion ou, si un président (le Président) de la réunion a été nommé, par le Président. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou autrement devront être signés par le(s) gérant(s) présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires de manière à ce que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société de la même manière que les décisions prises par une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies identiques de cette résolution, et peuvent être produites par lettre ou télécopie.

Art. 16. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, selon le cas de figure, (i) par les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs généraux de signature auront été délégués par le conseil de gérance en accord avec l'article 14 des présents statuts ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs spéciaux de signature auront été délégués en accord avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

F. Le réviseur d'entreprises

Art. 19. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

G. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 21. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 22. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

H. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social, auquel cas ce prélèvement ne sera plus obligatoire conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

L'assemblée générale des associés détermine l'affectation des bénéfices nets et, périodiquement, procède ou autorise le(s) gérant(s) à payer des dividendes et distributions dans la limite de ces bénéfices.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, conformément aux termes et conditions prévus par la Loi sur les sociétés commerciales, sur base d'un bilan préparé par le(s) gérants et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

I. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales a été souscrite par OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l..

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:

- M. Szymon DEC, gérant, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Jabir CHAKIB, gérant, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN, gérant, né le October 21, 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Figen EREN, gérante, née le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Franck LAVAL, gérant, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- M. Christopher BOEHRINGER, gérant, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

3. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MERSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/691. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011731/435.

(130013720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.488.782.681,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014038/10.

(130015879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.169.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère de la Société au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013878/11.

(130015850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Ninolac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 149.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013852/10.

(130016448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Enfes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 677, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.202.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 20 janvier 2013.

Il résulte dudit procès verbal que:

1) conformément à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 20 janvier 2013, sieur Sinan CEYHAN, artisan indépendant, né le 1^{er} juin 1971 à Bayburt (TR), demeurant à D-66809 Nalbach, Brückenstrasse N° 9, a cédé la totalité de ses parts sociales qu'il détenait de la société à responsabilité limitée Enfes s.à r.l., à savoir quarante-deux (42) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,00 €) à la dame Hatice UYGUR, sans état, née le 1^{er} septembre 1973 à Erzurum (TR), demeurant à D-66809 Nalbach, Brückenstrasse N° 9.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Funda UZUN

Gérant

Référence de publication: 2013014107/20.

(130016204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.245.250,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014065/10.

(130015886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.555.470,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014058/10.

(130015917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Windows International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014024/10.

(130016250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Sebalea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013953/10.

(130016367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

IMMO-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 139.106.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014472/14.

(130017131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Esco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014368/9.

(130016701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Ets Léon Steffes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 42.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014369/9.

(130016463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Equity Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 118.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014367/9.

(130017085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Epicerie Mondego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 25, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014365/9.

(130017364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Coditel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 160.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014298/9.

(130016785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Comex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 30.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014300/9.

(130016704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.
